

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 2 mai 2011
Séance du 21 avril 2011

8 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Mme PORAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 33

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'amender le tableau des effectifs selon les propositions présentées ci-après.

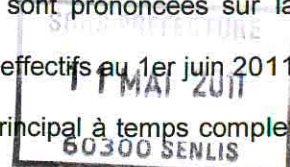
I - Transformations de postes suite à la tenue des commissions administratives paritaires du 25 mars 2011.

Les commissions administratives paritaires (CAP) réunies le 25 mars 2011 se sont prononcées sur la promotion de certains agents territoriaux.

En conformité avec les avis ainsi prononcés, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1er juin 2011 de la manière suivante :

1 poste d'attaché territorial à temps complet (catégorie A) en 1 poste d'attaché principal à temps complet (catégorie A)

1 poste d'animateur principal à temps complet (catégorie B) en 1 poste d'animateur chef à temps complet (catégorie B)



maintenant !

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B) en 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C) en 1 poste de technicien à temps complet (catégorie B)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 1 poste de rédacteur à temps complet (catégorie B)
- 3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) au 01/08/2011 en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) au 01/08/2011
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)
- 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)
- 3 postes de gardien de police municipale à temps complet (catégorie C) en 3 postes de brigadier à temps complet (catégorie C)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C)

II – Créations de poste

- **Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (27h22)**

Un agent a réussi le concours donnant accès au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, il est nécessaire de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non complet à raison de 27 h 22 hebdomadaire à la direction de la logistique et des moyens généraux – écoles maternelles

- **Un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet**

Un agent a réussi le concours donnant accès au grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, il est nécessaire de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet à la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse à la crèche collective « les petits loups ».

- **Un poste d'animateur (catégorie B) à temps complet**

Un agent du service mission éco-citoyenneté a réussi le concours donnant accès au grade d'animateur territorial, il convient de créer un poste d'animateur territorial (catégorie B) à temps complet.

L'incidence financière consécutive à ces transformations et créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les avis rendus par les commissions administratives paritaires qui se sont réunies le 25 mars 2011

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 21 avril 2011,

Considérant la nécessité de créer et de transformer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Creil, pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil » ne prennent pas part au vote.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1er : d'autoriser la transformation des postes suivants :

1 poste d'attaché territorial à temps complet (catégorie A) en 1 poste d'attaché principal à temps complet (catégorie A)

1 poste d'animateur principal à temps complet (catégorie B) en 1 poste d'animateur chef à temps complet (catégorie B)

1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B) en 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B)

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C) en 1 poste de technicien à temps complet (catégorie B)

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 1 poste de rédacteur à temps complet (catégorie B)

3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)

1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) au 01/08/2011 en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) au 01/08/2011

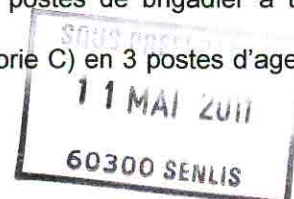
2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)

3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)

3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'adjoint techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)

3 postes de gardien de police municipale à temps complet (catégorie C) en 3 postes de brigadier à temps complet (catégorie C)

3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) en 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C)



maintenant !

Article 2 : d'autoriser la création des postes suivants :

- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps non complet à raison de 27 h 22 hebdomadaires
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'animateur territorial (catégorie B) à temps complet

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

09 MAI 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

11 MAI 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le... 11.05.11
et publication ou notification le... 09.05.11
CREIL, le... 11.05.11.

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy